

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE
DU 19 OCTOBRE 2012
ADOPTION DEFINITIVE DU Xème PROGRAMME D'INTERVENTION
2013-2018



ETAIENT PRESENTS :

PRESIDENCE ET VICE-PRESIDENCES	
Président	
BUR Dominique Préfet de la Région NPDC, Préfet Coordonnateur de Bassin	
1 ^{er} Vice-Président – Représentant des Collectivités Territoriales	
RAOULT Paul	
2 nd Vice-Président – Représentant des Usagers	
LEMAY Patrick	

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	
BEAUCHAMP Charles	
BOULOGNE Michel	
CAU Emmanuel	
COTEL Jacques	
DEFLESSELLE Claude	
EECKHOUDT Patrick	
FLAJOLET André	
SCHEPMAN Jean	
SIMÉON Gilbert	

REPRESENTANTS DES USAGERS	
Agriculture	
DEMAREST Vincent	
PRUVOT Bernard	
Industrie	
DECOOL François	
LUCQ Chantal	
Associations agréées de pêche et de pisciculture	
BARAS Jean-Marie	
Associations agréées de protection de la nature	
MORTIER Jacques	
Associations agréées de défense des consommateurs	
CELLIEZ Pierre-André	

REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS	
COURCOL Laurent Directeur interrégional de la mer Manche orientale – mer du Nord	
PASCAL Michel DREAL NPDC, Délégué de Bassin Artois-Picardie	

REPRESENTANTS DU PERSONNEL	
Représentant titulaire	
VERHAEGHE Hubert	

Membres Consultatifs	
ANSELME Jean-Pierre Agent Comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	
GRISEZ Claire Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	
POHER Hervé Président du Comité de Bassin Artois- Picardie	
THIBAUT Olivier Directeur Général de l'Agence de l'Eau	



ETAIENT EXCUSÉS :

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	
GAQUERE Raymond	Mandat à Mr SCHEPMAN Jean

REPRESENTANTS DES USAGERS	
Industrie	
BRACQ Dominique	Mandat à Mr LEMAY Patrick
VITSE Michel	Mandat à Mr LEMAY Patrick
Divers / Distributeurs d'eau	
DIDIO Jean-Christophe	Mandat à Mr CELLIEZ Pierre-André

REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS	
BOUYER Sophie Directrice Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt NPDC	Représentée par Mme DEBERNARDI Hélène
CABAU WOEHREL Christine Directrice du Grand port maritime de Dunkerque	
COLCOMBET Yves Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres	Représenté par Mr DELABIE Matthieu
DEMARCO François Directeur Général Délégué BRGM	Représenté par Mr MOSSMANN Jean-Rémi
HOTTIAUX Laurent Secrétaire Général pour les Affaires Régionales NPDC	
LAURENT Annaïck DIRECCTE de NPDC	Représentée par Mr JOMIN Guy
LENOIR Daniel Directeur Général de l'Agence Régionale de santé NPDC	Représenté par Mr THEROUANNE Max
PAPINUTTI Marc Directeur Général de Voies Navigables de France	Représenté par Mr DEFRESNE Jean- Pierre
RATEL Christian Directeur régional des finances publiques du NPDC et du Nord	Représenté par Mr TACHAU Stéphane

REPRESENTANTS DU PERSONNEL	
Représentant suppléant	
LALANNE Jean	

Membres Consultatifs	
BAILLY-TURCHI Maud Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	



LISTE DES MANDATS :

(Chaque membre du Conseil d'Administration peut donner mandat à un autre membre appartenant au collège auquel appartient le mandant. Aucun membre ne peut détenir plus de deux mandats.

Les membres du collège de l'Etat et de ses Etablissements publics peuvent se faire suppléer par un membre du service ou de l'organisme auquel ils appartiennent.

Le représentant titulaire du personnel de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie peut se faire suppléer par le représentant suppléant du personnel de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.)

Mandataire	Mandant
Collège des Collectivités Territoriales	
SCHEPMAN Jean	GAQUERE Raymond
Collège des Usagers	
CELLIEZ Pierre-André	DIDIO Jean-Christophe
LEMAY Patrick	BRACQ Dominique
LEMAY Patrick	VITSE Michel <i>(en cours de remplacement)</i>
Collège de l'Etat et des Etablissements publics	
DEBERNARDI Hélène	BOUYER Sophie
DEFRESNE Jean-Pierre	PAPINUTTI Marc
DELABIE Matthieu	COLCOMBET Yves
JOMIN Guy	LAURENT Annaïck
MOSSMANN Jean-Rémi	DEMARCO François
TACHAU Stéphane	RATEL Christian
THEROUANNE Max	LENOIR Daniel



L'ORDRE DU JOUR ETAIT LE SUIVANT :

Point décisionnel :

X° Programme d'Intervention 2013-2018 - adoption définitive



OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur THIBAUT explique que la séance exceptionnelle du Conseil d'Administration du 19 octobre 2012 a pour objet l'adoption définitive du Xème Programme d'Intervention 2013-2018 après l'avis conforme du Comité de Bassin du 19 octobre 2012 sur les montants et répartition par domaines des dotations prévisionnelles d'intervention du Xème Programme d'Intervention 2013-2018 (avis conforme du Comité de Bassin selon le décompte suivant : 49 Présents – 16 pouvoirs – 65 votants – 2 Abstentions (Mr Danloux – Mme Cailliez) - 3 voix contre (Mr Beauchamp – Mme Finet (avec mandat de Mr Lafarge) – 60 voix Pour).

Monsieur THIBAUT précise que le Conseil d'Administration du 19 octobre 2012 doit se prononcer sur trois délibérations dans le cadre de l'adoption définitive du Xème Programme d'Intervention 2013-2018 :

- Délibération « MONTANTS ET REPARTITION PAR DOMAINE DU XEME PROGRAMME D'INTERVENTION 2013 – 2018 »,
- Délibération « MONTANTS ANNUELS DU XEME PROGRAMME D'INTERVENTION 2013 – 2018 »,
- Délibération « LES DELIBERATIONS D'APPLICATION DU XEME PROGRAMME D'INTERVENTION 2013 – 2018 ».

Monsieur BUR ouvre la séance du Conseil d'Administration à 11 h 30 après la suspension de séance du Comité de Bassin ayant adopté l'avis conforme relatif aux montants et répartition par domaines des dotations prévisionnelles d'intervention du Xème Programme d'Intervention de l'Agence.

Il donne la parole à Monsieur MARIEN pour la présentation du point d'adoption définitive du Xème Programme d'intervention 2013-2018.

X° PROGRAMME D'INTERVENTION 2013-2018 - ADOPTION DEFINITIVE

Monsieur MARIEN rappelle simplement que les délibérations relatives :

- Au montant des autorisations de programme du Xème Programme d'Intervention 2013-2018 par Domaines,
- Au montant des autorisations de programme, dépenses et recettes annuelles du Xème Programme d'Intervention 2013-2018,
- A la confirmation sans modification des délibérations d'application du Xème Programme d'intervention, votées par le Conseil d'Administration du 27 septembre 2012,

ont déjà été examinées par le Conseil d'Administration du 27 septembre 2012 préalablement à la saisine du Comité de Bassin du 19 octobre 2012.

Aucun changement n'a été effectué depuis la précédente séance du 27 septembre 2012.



Monsieur BUR demande si des remarques sont à exprimer avant l'adoption définitive du Xème Programme d'Intervention.

Délibération n°1 : MONTANTS ET REPARTITION PAR DOMAINE DU XEME PROGRAMME D'INTERVENTION 2013 – 2018

Monsieur BEAUCHAMP, conformément à son intervention dans le cadre de la séance du Comité de Bassin du 19 octobre, confirme son vote Contre.

Monsieur CAU, également conformément à son intervention dans le cadre de la séance du Comité de Bassin du 19 octobre, confirme qu'il vote Pour sous réserve d'une garantie que soit associé étroitement au programme un comité de suivi sur l'efficacité des politiques, taux d'intervention et plafonds liés aux surfaces des zones humides et à la restauration des milieux (monitoring).

→ Monsieur BUR, souligne que comme énoncé lors de la séance du Comité de Bassin, la demande de garantie de Monsieur CAU sera bien prise en compte.

Monsieur DEMAREST explique que les représentants de l'agriculture ont voté favorablement au volet dépenses et se sont abstenus sur le volet recettes du Xème Programme.

Il présente l'abstention des représentants de l'agriculture pour ce vote global du Xème Programme.

Monsieur le Président demande si d'autres interventions sont à ajouter.

Aucune autre remarque.

Monsieur le Président procède au vote de la délibération « MONTANTS ET REPARTITION PAR DOMAINES DU XEME PROGRAMME D'INTERVENTION 2013 – 2018 ».

La délibération « MONTANTS ET REPARTITION PAR DOMAINES DU XEME PROGRAMME D'INTERVENTION 2013 – 2018 »

N°12-A-051

est adoptée par le Conseil d'Administration du 19 octobre 2012, après avis conforme du Comité de Bassin du 19 octobre 2012, selon le décompte suivant :

Présents : 29 – Pouvoirs : 4 – Votants : 33 – Abstentions : 2 (Mr Demarest – Mr Pruvot) – Voix contre : 1 (Mr Beauchamp) – Pour : 30.

Délibération n°2 : MONTANTS ANNUELS DU XEME PROGRAMME D'INTERVENTION 2013 – 2018

Monsieur BUR demande si des remarques sont à apporter sur la déclinaison par année des montants d'autorisations de programme, dépenses et recettes du Xème Programme d'Intervention.

Aucune autre remarque.

Monsieur BUR procède au vote de la délibération « MONTANTS ANNUELS DU XEME PROGRAMME D'INTERVENTION 2013 - 2018 ».



La délibération «MONTANTS ANNUELS DU XEME PROGRAMME D'INTERVENTION 2013 - 2018»

N°12-A-052

est adoptée par le Conseil d'Administration du 19 octobre 2012, après avis conforme du Comité de Bassin du 19 octobre 2012, selon le décompte suivant :

Présents : 29 – Pouvoirs : 4 – Votants : 33 – Abstentions : 0 – Voix contre : 1 (Mr Beauchamp) – Pour : 32.

Délibération n°3 : LES DELIBERATIONS D'APPLICATION DU XEME PROGRAMME D'INTERVENTION 2013 - 2018

Monsieur BUR demande si des remarques sont à apporter sur les délibérations d'application du Xème Programme d'Intervention votées préalablement par la CA du 27 septembre 2012 et après avis conforme du Comité de Bassin du 19 octobre 2012.

Aucune autre remarque.

Monsieur BUR procède au vote de la délibération « LES DELIBERATIONS D'APPLICATION DU XEME PROGRAMME D'INTERVENTION 2013 - 2018 ».

La délibération «LES DELIBERATIONS D'APPLICATION DU XEME PROGRAMME D'INTERVENTION 2013 - 2018»

N°12-A-053

est adoptée définitivement par le Conseil d'Administration du 19 octobre 2012, après examen du Conseil d'Administration du 27 septembre 2012 et avis conforme du Comité de Bassin du 19 octobre 2012, selon le décompte suivant :

Présents : 29 – Pouvoirs : 4 – Votants : 33 – Abstentions : 0 – Voix contre : 1 (Mr Beauchamp) – Pour : 32.

Monsieur BUR demande si des questions diverses sont à aborder avant de clore la séance du Conseil d'Administration et reprendre la deuxième partie de l'ordre du jour du Comité de Bassin du 19 octobre 2012.

Monsieur RAOULT rappelle que le Xème Programme d'Intervention est l'aboutissement de deux ans de travail et de concertation.

Il indique qu'il existe forcément des sentiments d'insatisfaction puisque le budget est contraint et qu'il a fallu faire des choix difficiles et parfois douloureux.

Monsieur RAOULT souhaite que la consommation des crédits soit attentivement suivie comme cela a toujours été le cas et que, s'ils sont possibles, des transferts de crédits soient envisagés vers

septembre / octobre pour s'assurer d'une consommation maximum de l'enveloppe budgétaire. Cette méthode propre à l'Agence de l'Eau Artois-Picardie lui vaut une consommation des crédits largement supérieure à bien d'autres Agences.

Monsieur RAOULT souhaite par ailleurs ré aborder **le sujet des perchlorates** dont la dimension alarmiste a largement été aggravée par les médias. Il interpelle le Préfet qui a peut-être pris trop vite des décisions de restrictions d'usage sans mesurer l'effet sur les populations concernées.

Il souligne qu'en tant que distributeur d'eau, la population affolée l'interpelle abondamment.

Il demande à Monsieur BUR, comme pour les arrêtés sécheresse, de bien distinguer les endroits où on va puiser l'eau et les endroits où on va distribuer l'eau.

Il explique que dans son secteur, deux communes ont été identifiées comme ayant des taux de perchlorates à niveau supérieur aux recommandations de l'ANSES mais que les services ne sont pas capables aujourd'hui de dire d'où vient l'eau et quel forage fournit l'eau.

Il demande aux services, avant de fournir des cartes identifiant des secteurs touchés par les perchlorates, de fournir d'abord la carte de la distribution des interconnexions.

Il appelle à la plus grande prudence dans ce domaine.

Monsieur RAOULT indique, en tant que distributeur d'eau, qu'une solution est de réaliser des interconnexions. Un plan global doit dans ce cadre être dressé pour le Nord et le Pas-de-Calais.

Il doute que le Xème Programme d'Intervention disposera de l'argent en volume suffisant pour réaliser toutes les interconnexions qui seront nécessaires.

Il souligne que chaque distributeur d'eau, qu'il soit public ou privé, va devoir faire une étude très fine sur la façon de réaliser des interconnexions, des mélanges de ressources en eau ou interdire un certain nombre de forages et aller chercher de l'eau ailleurs, à condition qu'il y en ait.

Monsieur RAOULT rappelle les difficultés existantes pour aller chercher de l'eau dans le Pas-de-Calais pour ravitailler le secteur allant de Dunkerque jusqu'au pied de l'agglomération Lilloise parce qu'il n'y a pas de nappe phréatique. Il faudra dans ce cadre qu'une autorité suffisamment forte exige l'utilisation d'une eau disponible.

Il explique avoir le même type de difficulté quant au ravitaillement du sud du département du Nord et de l'agglomération Lilloise par le secteur de l'Avesnois, face à la résistance de certains élus de son secteur.

Monsieur RAOULT souligne qu'il faut cesser les réflexes d'égoïsme territoriaux dans la distribution de l'eau pour contribuer à résoudre le problème des perchlorates.

Il ajoute que si les analyses sur l'eau continuent d'être aussi poussées, d'autres substances seront découvertes (il évoque par exemple les traces de médicaments dans l'eau) : au final, l'eau distribuée sera jugée non potable (et ce, au profit des distributeurs d'eau minérale en bouteilles).

Il rappelle que le perchlorate existe depuis plus de 100 ans.

Il faut faire face au coup médiatique et faire preuve d'un discours rassurant face à la population.

Monsieur BUR considère que le discours de Monsieur RAOULT est excessif compte tenu des responsabilités d'élu qui sont les siennes.

Il rappelle que le service public de l'eau est un service public municipal : la responsabilité incombe aux communes à travers leurs syndicats d'eau.

Il souligne par ailleurs que les services de l'Etat travaillent depuis des mois sur ce sujet des

perchlorates et ont organisé des réunions et une communication par la presse.

Les services de distribution de l'eau ont été largement informés de la situation bien en amont.

Monsieur BUR ajoute que l'autorité de santé nationale effectue son devoir : face aux perchlorates, le discours est qu'il n'y a pas de danger pour les adultes et des principes de précaution sont pris pour les nourrissons et les femmes enceintes et allaitantes plus sensibles.

Monsieur SCHEPMAN évoque le sujet de partage de l'eau soulevé par Monsieur RAOULT. Il explique que ce débat existe également à l'échelle mondiale comme l'ont démontré le Forum Mondial de l'Eau à Istanbul en 2009 puis celui de Marseille en 2012.

Il souligne qu'il est important qu'au niveau européen, les agences de l'eau puissent permettre que les régions organisent une meilleure distribution de l'eau. Il a œuvré en ce sens lors de la réunion Euro RIOB qui s'est tenue à Istanbul la semaine dernière.

Monsieur RAOULT, en réponse à Monsieur BUR, tient à préciser qu'il comprend bien qu'il ne pouvait pas agir sur le processus médiatique. Il indique que la difficulté vient de ce que les élus vivent sur le terrain.

Ainsi, aujourd'hui, en tant que Président du SIDEN – Noréade, 500 maires et la population l'interpellent et ont l'impression qu'il leur a distribué de l'eau non potable.

La situation est brutale sur le terrain.

Monsieur BUR explique que l'information a été largement diffusée par des réunions auprès des maires (qui ont été peu nombreux à se déplacer) et par des réunions plus techniques auprès des distributeurs d'eau. Les échanges ont eu lieu.

La diffusion plus large auprès de la population provoque des réactions.

Le discours tenu confirme que l'eau est potable et que certaines précautions sont prises.

Il ajoute que des articles de presse ont par ailleurs été publiés alors qu'il avait été convenu de les garder sous embargo jusqu'à la conférence de presse. Il a demandé à ses services d'examiner les causes de cette publication alors qu'il y avait embargo.

Monsieur WATTEZ explique qu'il rejoint le discours de Monsieur BUR : la population de la région a le droit d'être tenue informée sachant que la région a un état sanitaire très moyen par rapport au niveau national. Ce problème de perchlorate reste un perturbateur endocrinien supplémentaire.

Le discours doit être vigilant avant d'être rassurant.

Monsieur DANLOUX demande, pour une meilleure compréhension du sujet, que l'ARS puisse fournir aux membres du Comité de Bassin, une carte des forages posant problème.

Monsieur BUR souligne que les services de l'Etat continuent à travailler avec les collectivités responsables sachant que le service public de l'eau est un service public communal.

Monsieur THIBAUT rappelle qu'au-delà de la carte des forages, il faut s'intéresser également au service d'eau de ces forages.

Monsieur DANLOUX souligne que les membres doivent cependant recevoir un droit d'information sur la qualité des eaux des forages, ce qui permet de mieux comprendre les problèmes.

Monsieur BUR propose que le sujet soit ré abordé lors d'une prochaine commission ou d'un prochain Conseil d'Administration, une fois les arrêtés sortis et la situation stabilisée.

Des dossiers complets pourront être fournis par les services de l'ARS.

Monsieur SCHEPMAN explique qu'il participe à la Commission de Sécurité Nucléaire à la Centrale Nucléaire de Gravelines. Le moindre problème rencontré fait l'objet d'un mail accompagné d'une note.

Cette méthode pourrait être adoptée pour le sujet perchlorates afin que le public soit bien informé.

Monsieur BUR explique que ce principe sera étudié pour l'avenir sachant qu'il ne faut pas non plus affoler la population.

Un débat en instance sur la base de documents fournis est tout à fait envisageable et légitime.

Monsieur THEROUANNE précise que l'ARS ne détient pas des résultats sur tous les captages, car ce qu'elle contrôle, c'est l'eau distribuée et non l'eau prélevée.

L'ARS dispose des résultats relatifs aux perchlorates pour l'eau distribuée commune par commune, mais pas forcément au niveau de captages.

Monsieur BUR souligne que la diffusion d'information est de la responsabilité du syndicat d'eau.

Il propose de clore le débat et rappelle la nécessité d'organiser un échange en instance lorsque l'ensemble des éléments du dossier sera réuni.

Il rappelle que le phénomène est « classique » pour un sujet nouveau et non identifié auparavant.

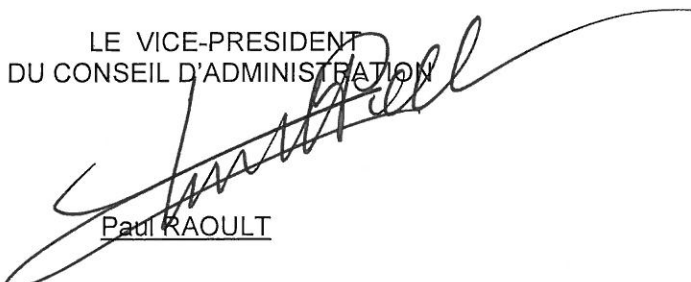
Les autorités sanitaires elles-mêmes ont dû procéder à un certain nombre d'études et d'exams.

Les mesures sont de précaution et de recommandation.

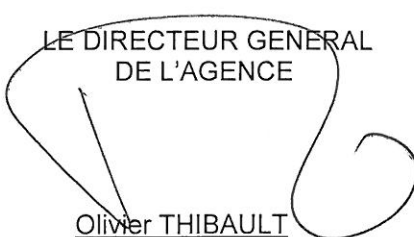
Monsieur BUR clôt la séance à 11 h 50 et cède sa place à Monsieur POHER pour la présidence du Comité de Bassin du 19 octobre 2012.

Il donne rendez-vous aux membres du Conseil d'Administration à la prochaine séance du 23 novembre 2012.

LE VICE-PRESIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION


Paul RAOULT

LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE


Olivier THIBAUT